

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ÉTAT

Rencontre entre le Conseil d'État et les organisations syndicales

Le Conseil d'État a rencontré ce mercredi 28 octobre les représentants des organisations syndicales afin de leur présenter les mesures proposées à la suite de l'acceptation de l'initiative des 12%, de répondre à leurs questions et d'entendre leurs préoccupations et propositions.

L'acceptation de l'initiative populaire « 12% » le 27 septembre dernier a nécessité une adaptation rapide du projet de budget 2027, afin de tenir compte des conséquences financières de cette votation sans retarder le calendrier budgétaire. Dans ce contexte, le Conseil d'État a annoncé, le 7 octobre, une série de mesures combinant des économies et des revenus supplémentaires pour répondre à la diminution des recettes fiscales cantonales.

Conscient des interrogations que ces mesures peuvent susciter, notamment auprès du personnel de l'État, le Conseil d'État a souhaité pouvoir les présenter directement aux organisations syndicales, leur apporter des explications et entendre leurs observations dans le cadre de la rencontre de ce jour.

Cette séance s'inscrit dans la continuité du dialogue social engagé par le Conseil d'État au début de l'année 2026. La délégation gouvernementale aux ressources humaines a déjà rencontré les syndicats FSF, SSP et SUD à quatre reprises, les 28 janvier, 1er avril, 20 mai et 12 août derniers. Ces échanges ont notamment porté sur les revendications syndicales, les conditions de travail, les questions relatives à l'égalité ainsi que le budget 2027 et le Plan de retour à l'équilibre.

Le Conseil d'État réaffirme son attachement à un dialogue social constructif et à la recherche de solutions tenant compte à la fois des enjeux financiers, tout en préservant les conditions de travail du personnel et la qualité des prestations publiques. Il demeure ouvert aux propositions des organisations syndicales et disposé à poursuivre les discussions dans les cadres appropriés.

S'agissant des mesures annoncées le 7 octobre, le Conseil d'État rappelle qu'elles ne prévoient pas de réduction des salaires et préservent les annuités du personnel de l'administration cantonale vaudoise. Il a également annoncé qu'il proposerait une

indexation des salaires du personnel de l'ACV, du CHUV et du secteur parapublic, dont le taux sera déterminé une fois l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre connu.

Aucune nouvelle décision n'a été prise à l'occasion de la rencontre de ce jour. Elle ne préjuge toutefois pas de la poursuite du dialogue social ni de l'examen des propositions qui pourraient être formulées par les organisations représentatives du personnel.

Le projet de budget 2027 et les amendements du Conseil d'État sont désormais examinés par la Commission des finances du Grand Conseil. Les débats budgétaires se tiendront au mois de décembre, dans le respect des compétences des autorités cantonales. Le Conseil d'État continuera, dans l'intervalle, à assumer ses responsabilités et à maintenir le dialogue avec les partenaires sociaux.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 octobre 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État, [021 316 45 00](tel:0213164500)

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat, [021 316 30 00](tel:0213163000)

DSAS, Roger Nordmann, conseiller d'Etat, [021 316 50 49](tel:0213165049)